



## 29<sup>e</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Nomination au poste de secrétaire par intérim du conseil d'administration



Volume 2, no 1  
10 février 2010

#### Sommaire :

- Nomination au poste de secrétaire par intérim du conseil d'administration de l'Agence;
- Rapport de la PDG par intérim;
- Investissement de petits équipements de SAD;
- Reconduction mandat TSSCA;
- DRMG : élection;
- Signatures RAMQ;
- Budget services de santé au travail 2010;
- Abrogation du Cadre de gestion PAR et PAL de santé publique;
- Signature chèques et effets bancaires;
- Date et lieu de la prochaine séance du conseil d'administration.

### Rapport de la présidente-directrice générale par intérim

#### Visite du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc dans la région le 5 février 2010

Au CSSS des Etchemins, en compagnie de la députée de Bellechasse et ministre des Services gouvernementaux, M<sup>me</sup> Dominique Vien, le Ministre Bolduc a annoncé le réaménagement du niveau 3 du Centre d'hébergement de Lac-Etchemin pour y améliorer l'accessibilité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité de vie des résidents. Il s'agit d'un investissement gouvernemental de 3,3 M\$ pour une première phase des travaux.



M<sup>me</sup> Dyane Benoît, PDG par intérim de l'Agence, M. Yves Bolduc, Ministre, M<sup>me</sup> France Laplante-Théberge, directrice générale du CSSS des Etchemins, M<sup>me</sup> Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre des Services gouvernementaux.

Au CSSS de Montmagny-L'Islet, en compagnie du député de Montmagny-L'Islet et vice-président de la Commission de l'aménagement du territoire, M. Norbert Morin, il a inauguré la nouvelle urgence de l'Hôpital de Montmagny. Les travaux d'agrandissement touchent également les secteurs des soins intensifs, des cliniques spécialisées, des prélèvements, de l'accueil, de l'admission, de la médecine de jour et de la pharmacie satellite en oncologie. Ces travaux ont été réalisés grâce à un investissement total de 25 M\$.



M<sup>me</sup> Dyane Benoît, PDG de l'Agence, M<sup>me</sup> Josée Caron, présidente du conseil d'administration du CSSS de Montmagny-L'Islet, M. Yves Bolduc, Ministre, M. Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet, M. Daniel Paré, directeur général du CSSS de Montmagny-L'Islet.

Lors de ces deux événements, M. le Ministre Bolduc en a profité pour féliciter les divers intervenants et les remercier pour leur engagement.



### Projet de réinsertion sociale des usagers hébergés au CSSS des Etchemins

Le plan d'actualisation prévoit l'intégration des clientèles à l'intérieur de toute la région de la Chaudière-Appalaches d'ici le 30 juin 2010.

**Bonne nouvelle :** Le MSSS a confirmé à l'Agence un soutien financier non récurrent qui permettra la réutilisation de ce projet dans les délais fixés.

### Projet d'acquisition d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) du CSSS de la région de Thetford

À la suite d'un projet soumis par le CSSS de la région de Thetford, l'Agence élabore actuellement un modèle d'organisation de services d'imagerie par résonance magnétique régional tenant compte des plans d'effectifs en radiologie. Un avis de pertinence pourra éventuellement être soumis au MSSS en vue d'installer un appareil d'imagerie par résonance magnétique à Thetford.



## Plan quinquennal d'investissement de petits équipements de soutien à domicile

Le MSSS a alloué un montant non récurrent de 486 316 \$ à la région de la Chaudière-Appalaches afin d'acquérir des aides techniques permettant d'améliorer la qualité de vie de la clientèle en perte d'autonomie temporaire ou permanente demeurant à domicile. L'Agence, en vertu de l'article 340 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), a la responsabilité d'allouer aux établissements ces ressources financières mises à sa disposition.

CSSS du Grand Littoral	179 004 \$
CSSS de Beauce	128 912 \$
CSSS de Montmagny-L'Islet	121 467 \$
CSSS de la région de Thetford	26 382 \$
CSSS des Etchemins	30 551 \$
<b>Total</b>	<b>486 316 \$</b>

## Programme d'attribution des aides techniques et des fournitures médicales pour les personnes handicapées;

L'Agence est mandataire du programme d'attribution des aides techniques et des fournitures médicales et a l'obligation de rendre les modalités d'achat et de financement des équipements conformes aux règles prévues au « Répertoire des normes et pratiques de gestion ».

**Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches Inc.** est l'organisme fiduciaire régional du programme d'attribution des aides techniques et des fournitures médicales pour les personnes handicapées sur le territoire de Chaudière-Appalaches. Afin de maintenir l'offre de service, le conseil a entériné une résolution visant à reconduire le mandat provisoire de TSSCA pour une durée de deux ans devant se terminer le 31 mars 2012.

## DRMG : Détermination de la date de la tenue de l'élection des membres du comité de direction et désignation du président d'élection

L'élection des membres du comité de direction du Département régional de médecine générale de Chaudière-Appalaches aura lieu le 4 mai prochain. Monsieur Jean-Yves Simard agira à titre de président d'élection.

Il présidera également les élections de la Table régionale des chefs de médecine spécialisée et du Comité régional des services pharmaceutiques qui auront lieu également le 4 mai prochain.

## Autorisation de signatures découlant des transactions avec la Régie de l'assurance maladie du Québec

L'Agence doit établir, avec la Régie de l'assurance maladie du Québec, des relations administratives en application d'ententes particulières conclues, à conclure ou à reconnaître selon l'entente principale signée entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fédérations des médecins concernés. Les signataires autorisés sont :

- Docteur Jacques Bachand, directeur des services de santé et de médecine universitaire;
- Monsieur André Lavoie, directeur des services sociaux et communautaires;
- Madame Dyane Benoît, présidente-directrice générale par intérim;





## Ventilation de l'enveloppe budgétaire pour le programme des services de santé au travail 2010

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a conclu avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches un contrat aux termes duquel cette dernière s'engage à assurer les services nécessaires à la mise en application des programmes de santé au travail sur son territoire. Le plan d'organisation pour le programme des services de santé au travail prévoit que le CSSS de Montmagny-L'Islet offrira les services locaux de santé au travail à l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches. Le conseil a adopté la ventilation de l'enveloppe budgétaire pour le programme des services de santé au travail, telle qu'elle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

<b>Budget du programme santé et sécurité du travail</b>	<b>Exercice financier 2010</b>	<b>Exercice financier 2009</b>	<b>Exercice financier 2008</b>
CSSS de Montmagny - L'Islet - mandataire pour la région	3 004 241 \$	2 985 136 \$	2 927 094 \$
Direction de santé publique - équipe régionale	813 216 \$	808 045 \$	760 425 \$
Réserve pour priorités régionales	78 175 \$	77 412 \$	76 724 \$
Réserve pour mesures transitoires	72 977 \$	72 977 \$	71 949 \$
<b>Total financement de l'Agence</b>	<b>3 968 609 \$</b>	<b>3 943 570 \$</b>	<b>3 836 192 \$</b>
Traitement des professionnels de la santé - RAMQ (CSSS)	748 107 \$	727 234 \$	702 883 \$
Traitement des professionnels de la santé - RAMQ (DSPÉ)	149 059 \$	144 900 \$	131 000 \$
<b>Total enveloppe RAMQ</b>	<b>897 166 \$</b>	<b>872 134 \$</b>	<b>833 883 \$</b>

## Abrogation du Cadre de gestion pour les allocations en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) et des Plans d'action locaux (PAL) de santé publique

La mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) et des Plans d'action locaux (PAL) en santé publique implique l'utilisation de budgets récurrents et non récurrents, tant au niveau régional qu'au niveau local. L'élaboration des ententes de service et de collaboration avec les centres de santé et de services sociaux a conduit le directeur de santé publique à revoir les modalités d'utilisation des différents fonds historiquement alloués dans le respect des principes décrits dans le *Cadre de gestion pour les allocations en soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional (PAR) et des Plans d'action locaux (PAL) de santé publique*. Comme l'Agence utilise déjà divers processus de gestion des allocations budgétaires conformes aux règles comptables reconnues, le cadre de gestion spécifique pour les allocations budgétaires en soutien au PAR et aux PAL n'est plus pertinent. Le conseil a donc abrogé tel cadre.

## La prochaine séance publique du conseil d'administration de l'Agence se tiendra le mercredi 24 mars 2010 à 19 h.

Ce bulletin d'information est disponible sur le site Web de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches à : [www.agencesss12.gouv.qc.ca](http://www.agencesss12.gouv.qc.ca) sous la rubrique conseil d'administration. Vous pouvez également demander à ce que votre nom fasse partie de notre liste d'envoi pour recevoir l'Info-CA à chaque parution. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Service des communications au : 418 386-3553.

Pour information : Service des communications au 418 386-3553

Coordonnées de l'Agence :  
363, route Cameron, Sainte-Marie (Québec)  
Téléphone : 418 386-3363